



COMMUNE DE DROM

PROCES-VERBAL

Réunion du Conseil municipal du lundi 11 mars 2024

n° 04 – séance de 19h00

Nombre de membres en exercice ...	10	<u>Présent(e)s</u> :	Michel GUILLOT, Bernard LARRUAT,
Nombre de présents	9		Isabelle PONCET, Yvan HERTRICH,
Nombre de votants	9		Florence BLATRIX, Denis BOLLACHE,
Quorum.....	6		Maud BROCHARD, Marie-Thérèse CORRETEL,
			Annabelle TANESIE.
Date de la convocation	05/03/2024	<u>Absent(e)(s)</u> :	
Président de séance.....	Michel GUILLOT	<u>Excusé(e)(s)</u> :	Michel DUPONT
Secrétaire de séance	Bernard LARRUAT		

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. **Bernard LARRUAT** est désigné pour remplir cette fonction qu'il accepte.

Délibération N°1 – Autorisation d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissements avant le vote du budget primitif communal 2024

Monsieur la Maire rappelle que pour mandater les dépenses d'investissements ouverts au budget de l'exercice précédent avant le vote du budget primitif il convient de prendre une délibération.

Monsieur le Maire donne lecture de l'article L.1612-1 du code général des collectivités territoriales :

« Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section d'investissement dans la limite de celles inscrites au fonctionnement de l'année précédent.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider, et mandater les dépenses d'investissements, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant de l'affectation des crédits.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiements prévus au titre de l'exercice par la délibération, d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus. »

Monsieur le Maire précise que les crédits d'investissements susceptibles d'être utilisés avant le vote du budget primitif communal sont les suivants :

Chapitre	Article M57	Libellé	Montant budget 2023	Montant 2024 Maxi : 1/4 budget 2023
20	2051	Concessions et droits similaires	1 000 €	250 €
21	2111	Terrains nus	2 000 €	500 €
21	2113	Terrains aménagés autre que voirie	38 000 €	9 500 €
21	2116	Cimetière	1 000 €	250 €
21	212	Agencements et aménagement terrains	2 000 €	500 €
21	2131	Constructions bâtiments publics	250 000 €	62 500 €
21	2151	Réseaux de voiries	50 000 €	12 500 €
21	2156	Matériel et outillage incendie et défense civile	2 000 €	500 €
21	2157	Matériel et outillage technique	5 000 €	1 250 €
21	2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	2 000 €	500 €
21	2181	Installations générales, agencements et aménagements divers	5 000 €	1 250 €
2188	2188	Autres immobilisations corporelles	9 700 €	2 425 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** d'engager, de liquider, de mandater les dépenses d'investissements avant le vote du budget primitif 2024

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00